

<https://www.francetransactions.com/gerer-son-argent/assurance-vie-tmg-2013-promo.html>



Assurance-vie

Assurance-vie : Taux minimum garantis 2013

- Gérer son argent -



Publication date: samedi 21 septembre 2013

Creation date: 21 septembre 2013

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Taux minimum garanti et Taux minimum garanti ?

Le TMG (Taux minimum Garanti) sur un fonds en euros est peu souvent communiqué par les assureurs. Il est en effet faible et peu attractif. Il est généralement égal au deux-tiers de la moyenne de rendement des deux années précédentes.

Les assureurs préfèrent communiquer sur le Taux Minimum Garanti (TMG) promotionnel, dont le taux est plus élevé. Ce TMG promotionnel est réglementé et ne peut dépasser une valeur fixée chaque année.

Ce TMG sur le fonds en euros est proposé dans le cadre d'opérations soumises à conditions de souscription (dates de versement, répartition sur les unités de compte, montant minimum, etc.). A vous donc, de choisir parmi les offres qui vous conviennent le mieux.

Assurance-Vie (contrats)	Taux minimum garanti fonds euros 2013 (*)	Taux fonds euros servis en 2012 (*)	Détails des offres promotionnelles (soumises à conditions)	Dépôt minimum à l'adhésion du contrat
CORTAL CONSORS (Majeur Vie 2)	1,25 % (Fonds CARDIF FONDS EUROS)	3,00 %	Aucune offre promotionnelle référencée.	1 500,00 Euros
GENERALI (Octuor)	NC	NC	Aucune offre promotionnelle référencée.	20 000,00 Euros
LINXEA (LinXea Spirit)	NC	NC	Aucune offre promotionnelle référencée.	500,00 Euros

(*) : Taux nets de frais de gestion, bruts des prélèvements sociaux et fiscaux. Taux minimum garanti annuel sur l'année en cours, prorata temporis du placement effectué. Liste présentée triée sur le nom du contrat assurance-vie (assureur). le tri du tableau peut être effectué en cliquant sur le titre de la colonne souhaitée. Liste des offres non exhaustive des offres assurance-vie du marché. Les offres présentées sont actuellement en vigueur (liste dynamique).